

VIVRE AU LUXEMBOURG

N°82 - Juillet 2012

Travailleurs âgés au Luxembourg - Evolution de leur profil entre 2003 et 2011

Kristell LEDUC

En 2011, 19% des salariés du secteur privé du marché du travail luxembourgeois sont âgés de 50 ans ou plus. La part des seniors a été multipliée par 1,5 en moins de 10 ans, puisqu'en 2003 ils ne représentaient que 13% des salariés. Dans ce contexte de vieillissement de la population active, et dans le cadre de l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, le Ministère du Travail et de l'Emploi souhaite proposer en 2012 une nouvelle loi sur des mesures favorisant le maintien en activité des seniors. Dans cette perspective, il est important de savoir où travaillent les seniors et quelles sont leurs caractéristiques de manière à disposer de toutes les informations nécessaires à la réflexion politique et à l'élaboration des propositions législatives qui en découleront.

Plus de seniors parmi les salariés résidents luxembourgeois

Les salariés résidents luxembourgeois se révèlent être ceux qui comptent la part la plus élevée de seniors, comparativement aux salariés résidents étrangers et aux frontaliers. En 2011, 25% des travailleurs résidents luxembourgeois étaient âgés de 50 ans ou plus contre 18% des travailleurs résidents étrangers et 16% des frontaliers. En 2003, les travailleurs résidents luxembourgeois formaient déjà la catégorie de main-d'œuvre regroupant le plus de seniors (19%) alors que la main-d'œuvre étrangère et frontalière comptait respectivement 12% et 10% de seniors. Néanmoins, la progression de la part des seniors a été plus élevée parmi les frontaliers (+57%) et les travailleurs résidents étrangers (+44%) que parmi les salariés résidents luxembourgeois (+30%)¹. Même si elles sont toujours bien présentes, les différences ont donc tendance à s'amoinrir.

Un peu moins de seniors parmi les salariées

En 2011, les femmes occupant un emploi sur le marché du travail luxembourgeois arborent une structure par âge un peu plus jeune que celle de leurs homologues

masculins : 16% des femmes salariées ont 50 ans ou plus contre 19% des hommes salariés. Cet écart s'est toutefois réduit depuis 2003, où les seniors représentaient 10% de la main-d'œuvre féminine et 15% de la main-d'œuvre masculine.

« Seulement » 18% des salariés des grandes entreprises employant au moins 150 salariés sont des seniors mais ces entreprises recensent 40% de l'ensemble des travailleurs âgés

En 2011, 30% des salariés travaillant dans des entreprises employant un seul salarié² sont âgés de 50 ans ou plus alors que ce chiffre est de 21% dans les entreprises de 2-4 salariés et de 17% ou 18% dans les autres entreprises. En 2003, la configuration était quelque peu différente. Si la part de seniors était déjà plus élevée dans les entreprises employant un seul salarié (21%), ils travaillaient également en plus grande proportion dans les entreprises de plus de 500 salariés (18%) tandis que dans les autres entreprises la part de travailleurs âgés ne dépassait pas les 14%.

La future loi proposée par le Ministère du Travail et de l'Emploi sur le maintien en emploi des seniors ne s'appliquera qu'aux entreprises de 150 salariés et plus³. Si ces entreprises représentent seulement 1% de l'ensemble des entreprises du secteur privé implantées au Luxembourg (288 entreprises), elles recensent pas moins de 40% de l'ensemble des seniors présents sur le marché du travail en 2011. Ainsi, 60% des travailleurs âgés actuellement présents sur le marché luxembourgeois se répartissent dans des entreprises de moins de 150 salariés qui, elles, ne seront pas concernées par la future loi. Au niveau de l'entreprise elle-même, le nombre de seniors est relativement faible dans les entreprises de moins de 150 salariés : 53% n'ont aucun salarié senior, 28% en ont un seul et 13% en ont entre 2 et 4. De ce fait, on peut supposer que ces entreprises de moins de 150 salariés, compte tenu du faible nombre de seniors qu'elles emploient, pourraient aborder la question du maintien en activité des seniors dans le cadre de discussions plus informelles et plus flexibles qui, sous l'effet d'une incitation politique, pourraient compléter le dispositif prévu par le gouvernement.

¹ L'explication de ce phénomène est relatée dans une publication précédente : LEDUC K., La main-d'œuvre frontalière et étrangère ne suffit plus à ralentir le vieillissement de la population active occupée du Luxembourg, CEPS/INSTEAD, 2012, coll. Vivre au Luxembourg n°81, 2 p.

² Il s'agit des entreprises comptant un salarié (ouvrier ou employé) et non pas des indépendants.

³ Pour plus d'informations : <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2012/05/schmit-ceps-veillissement/index.html>

Les secteurs du transport, de la communication et de l'industrie manufacturière sont les secteurs recensant le plus de seniors

En 2011, les secteurs du transport-communication et de l'industrie manufacturière sont les deux secteurs occupant le plus de seniors (23%). Les secteurs de la construction, de la santé et de l'action sociale ainsi que du commerce enregistrent quant à eux des proportions de seniors qui restent dans la moyenne nationale (entre 18 et 20%). Enfin, les trois secteurs les plus jeunes, où la part de seniors n'excède pas 15%, sont ceux de l'immobilier, location et services aux entreprises, de la finance et des hôtels, restaurants, cafés ; secteurs dont on imagine qu'ils seront probablement moins concernés que les autres, pour le moment, par le processus de maintien en emploi des travailleurs âgés. En 2003, les secteurs se classaient de la même façon, à l'exception de celui de la santé et de l'action sociale : avec 11% de seniors, ce secteur faisait partie des secteurs les plus jeunes du marché du travail en 2003.

Enfin, les secteurs comptabilisant le plus de seniors en 2003 ne sont pas ceux qui ont connu la plus forte progression de leur part de seniors. Par exemple, le secteur de l'industrie manufacturière a vu sa part de travailleurs âgés croître de 14% sur la période contre 46% pour l'ensemble de la population active occupée.

Il convient de compléter cette description du positionnement des travailleurs âgés du secteur privé sur le marché du travail par la perception qu'ont les entreprises, à leur échelle, de la problématique du vieillissement de la population active et du maintien dans l'emploi des seniors ; vision qui dépend essentiellement de leur propre structure démographique et de leur politique de gestion de la main-d'œuvre. A cette fin, de prochaines publications aborderont plus particulièrement le profil des entreprises selon leur pyramide des âges, ainsi que les politiques mises en place par les entreprises pour favoriser le maintien en activité de leurs seniors.

TABLEAU 1. Evolution entre 2003 et 2011 de la part des salariés âgés de 50 ans ou plus selon différentes caractéristiques (en %)

		2003	2011	Evolution 2003/2011
Ensemble de la population salariée		13	19	+ 46
Nationalité et pays de résidence	Résidents luxembourgeois	19	25	+ 31
	Résidents étrangers	12	18	+ 44
	Frontaliers	10	16	+ 61
Genre	Femmes	10	16	+ 63
	Hommes	15	19	+ 30
Taille de l'entreprise	1 salarié	21	30	+ 44
	2-4 salariés	14	21	+ 51
	5-9 salariés	11	18	+ 52
	10-24 salariés	11	17	+ 60
	25-49 salariés	11	17	+ 62
	50-99 salariés	12	18	+ 60
	100-149 salariés	12	17	+ 42
	150-249 salariés	11	18	+ 59
	250-499 salariés	11	18	+ 65
	500 salariés et plus	18	18	- 2
Secteur d'activité	Industrie manufacturière	20	23	+ 14
	Transport et communication	15	23	+ 48
	Construction	14	20	+ 48
	Commerce	12	18	+ 50
	Santé et action sociale	11	20	+ 80
	Immobilier, location et services aux entreprises	10	15	+ 43
	Activités financières	9	14	+ 68
	Hôtels, restaurants, cafés	8	13	+ 75

Source : Fichiers IGSS, Mars 2003 et Mars 2011, calculs CEPS/INSTEAD

Guide de lecture : En 2003, parmi les salariés résidents luxembourgeois du secteur privé, 19% sont âgés de 50 ans ou plus contre 25% en 2011 soit une progression de 31%.

■ Nous contacter

CEPS/INSTEAD
3, avenue de la Fonte
L-4364 Esch-sur-Alzette
Tél.: +352 58.58.55-801
www.ceps.lu | documentation@ceps.lu



■ Source de données

Les fichiers de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) comptabilisent chaque mois les occupations de tous les actifs présents sur le marché du travail luxembourgeois et percevant une rémunération. Les données de l'IGSS correspondent aux déclarations des employeurs. Elles répertorient les actifs affiliés à la sécurité sociale au Luxembourg selon l'âge, le genre, la nationalité, le secteur d'activité, et la profession. Elles permettent également de dégager des renseignements sur le pays de naissance, le pays de résidence, le début et la fin de l'activité et les changements d'employeur et de code NACE ou de code CIP. L'IGSS est placée sous la tutelle du Ministère de la Sécurité sociale.